

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.014

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 31 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

24 Mars 1998

24 Mars 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur HUGENDBLER par Monsieur MOST
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Voie interquartier - Convention France Télécom pour création des liaisons téléphoniques

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 23 juin 1997 le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres ouvert pour la création d'une voie interquartier pour la desserte des lycées Champlain et Curie.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la réalisation des liaisons téléphoniques.

Le financement de ces travaux est envisagé comme suit :

Ville de ROYAN : prestation de Génie Civil conformément au dossier d'appel d'offres,

France Télécom : fourniture du matériel de Génie Civil et de câblage.

Monsieur le Rapporteur demande à l'Assemblée Municipale de bien vouloir se prononcer favorablement sur cette répartition des travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec France Télécom.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la répartition des prestations de création du réseau téléphonique devant équiper la voie interquartier
- d'approuver la convention de travaux de création du réseau téléphonique de la voie interquartier et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
ompte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS